

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE MONESTIER MERLINES

Folio : 529

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11  
Présents : 08  
Absents : 03

N° 2025-05-05

Séance du 11 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq

Et le onze juillet

A dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie LE GALL, Maire.

**Présents :** M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Claude FERLANDA, Mme Géraldine GOURGEONNET, Mme Nathalie LE GALL, Mme Laurence LEPEITRE, M. Marcel OLLIER, Mme Maryvonne PRADEL.

Absents excusés : /

Absents : M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Sylvain OLLIER, Mme Nathalie LAVAL

Date de la convocation : 03 juillet 2025

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

**OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES B 461 ET B 462**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la division parcellaire du géomètre GEOVAL, la commune doit acquérir les parcelles B 461 d'une superficie de 05 ca soit 5 m<sup>2</sup> issue de la parcelle B 230 et B 462 d'une superficie de 31 ca soit 31 m<sup>2</sup> issue de la parcelle B 231 situées à La Vervialle, afin de régulariser la voirie (VC 17).

A l'unanimité, le conseil municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré décide :

- D'acquérir les parcelles B 461 d'une superficie de 5 m<sup>2</sup> et B 462 d'une superficie de 31 m<sup>2</sup> soit un total de 36 m<sup>2</sup> à Mme Valérie GENEIX et M. Dominique GENEIX pour un prix de 1.50 € le m<sup>2</sup> soit un total de 54 €.
- Les frais notariés sont à la charge de la commune ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte de vente auprès de l'office notarial VAL 19-63 ayant son siège à Ussel (19200)

|              |           |            |                |
|--------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 08 | Pour : 08 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|--------------|-----------|------------|----------------|

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
  
Nathalie LE GALL  


Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 15/07/2025  
Et de la publication le 15/07/2025  
A MONESTIER-MERLINES, le 15/07/2025

Le Maire,  
  
Nathalie LE GALL  


Date de transmission de l'acte: 15/07/2025  
Date de réception de l'AR: 15/07/2025  
019-211914106-20250505-DE

AGEDI

Date de transmission de l'acte: 15/07/2025  
Date de reception de l'AR: 15/07/2025  
019-211914106-20250505-DE

A G E D I